L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 20 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 24 AVRIL.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* se demande si le peuple du Nord a compris ou conduit la politique suivie à l'égard du Sud depuis sept ans, et qui consiste à faire gouverner la race blanche par la race noire. Il est évident, qu'abandonné à elle-même la race noire tira en diminuant, tandis que dans six ans la race blanche comptera au Sud, de 18 à 20 millions d'âmes. Elle reprendra donc forcément la suprématie et la politique du Nord n'aura parvi qu'à perpétuer la haine entre les deux sections. Cette politique a été et est contraire aux intérêts matériels du Nord; c'est une politique de haine. Ce n'est pas davantage l'intérêt des nègres qui a été pris en considérations. Matériellement, il n'y a eu que les aventuriers qui aient profité de cette politique, et ceux-là se soucient peu de l'extinction du nègre; tout ce qu'ils demandent, c'est d'amasser des millions pour aller en jouir au Nord.

Le *Times* s'occupe de la question des transports à bon marché. Il se plaint de la tendance des cafés américains à repousser tout travail manuel, ce qui en conduit un très grand nombre à chercher des ressources dans des professions inavouables.

Dans un paragraphe en réponse au *Republicus*, le *Times* dit que la leçon donnée aux nègres incendiaires de Colfax et à leurs meneurs blancs sera salutaire si elle n'est pas affaiblie par la funeste intervention de la force extérieure. Il dit qu'il est méprisable de la part du *Republicus* de défendre les actes d'une populace d'émeutiers, et de dénoncer comme un massacre la punition de démons qui s'étaient organisés pour le pillage et qui ont traitreusement tiré sur des parlementaires.

Le *Republicus* se plaint de la guerre faite au travail en Louisiane; or, s'il y a eu une guerre faite depuis cinq ans, elle a été dirigée non contre le travail, mais contre la propriété et le capital. L'argumentation de l'organe radical pèche par la base.

Les autres articles du *Republicus* sont des dissertations sophistiques du même genre. Il n'y a selon lui, que les mauvais citoyens qui font opposition à Kellogg.

[illegible] ESCROQUERIE.

Nous lisons dans le *Messager franco américain* :

La police de Washington vient d'arrêter trois individus accusés d'avoir organisé une des escroqueries les plus audacieuses, dont nous avons eu connaissance. L'affaire, qui est très compliquée, peut se résumer ainsi : Les escrocs ont répandu dans les Etats du Sud de prétendues circulaires portant la signature contrefaite du général Babcock, secrétaire particulier du Président des Etats-Unis. Ces circulaires "strictement confidentielles," étaient adressées aux agents des postes et aux petits fonctionnaires fédéraux, allez solliciatant, au nom du général Grant, des dons d'argent destinés à rembourser "des dépenses électorales."

L'affaire est assez extraordinaire pour que nous entrions dans tous ses détails. L'éveil a été donné par les personnes à qui les circulaires étaient adressées et qui, ne comprenant rien à une demande d'argent si insolite, ont transmis au général Babcock les singuliers documents où figuraient son nom et celui du général Grant. Les plus habiles des pasteurs écrivaient même à la Maison Blanche pour demander si le Président avait réellement besoin d'argent. On ne sit d'abord que rire de la curieuse circulaire, qui pouvait être l'œuvre d'un mauvais plaisant; mais bientôt, comme les demandes de renseignements se multipliaient, il devint évident que le mauvais plaisant devait être quelque dangereux escroc. C'est alors que la police fut saisie de l'affaire.

La circulaire répandue dans le Sud est imprimée; elle est signatoire manuscrite, et portait Grosvenor Barney. Voici le texte de cet incroyable document.

"*Circulaire confidentielle No. 14.*

"Exécutive Mansion, Washington,

"3 avril 1873.

"Cher Ami,—Ci-jointe de deux circulaires, dont j'ai communiqué aux [illegible] qui peuvent le mettre [illegible] Hale Barney, [illegible] Amplir les [illegible] et objet. [illegible] scrupules de [illegible] pas partis [illegible] pondre par le [illegible] de bonne foi [illegible] agiront sans regret [illegible] Quel n'est pas été le [illegible] été fait et si l'état [illegible] en Louisiane se fût [illegible] Lisez avec soin les [illegible] et agissez suivant que [illegible] vous le conseillera, en [illegible] que cette affaire toute [illegible] n'est connue que de trois [illegible] à part le Président. Ce que [illegible] vous devrez doit être mis en billets [illegible] dans l'enveloppe ci-jointe.

"Agréez, etc.

"O. E. BABCOCK, Secrétaire."

Au dos de la circulaire, on lisait le récit suivant, où les faussaires font parler le Président, son secrétaire et le sénateur Morton :

"Il n'avait négligé aucun moyen de donner une apparence plausible à leur impudente invention :

"Exécutive Mansion, 12 octobre 1872.

"Mémorandum d'une conversation entre le Président et son secrétaire.)

"Le secrétaire.—M. le Président, je dois appeler votre attention sur le télégramme que voici du sénateur Morton :

"Une conspiration a été formée pour inonder de faux électeurs les parties sud de l'Illinois, de l'Indiana et de l'Ohio, et pour empêcher les électeurs de couleur, dans les Etats du Sud, de déposer leurs bulletins de vote. Plusieurs milliers de dollars-fédéraux viennent de voter dans l'Indiana. On a besoin d'hommes et d'argent. Je vous envoie ce qu'on qui est au fait de ces projets.

"O. P. MORTON."

"Le Président.—Oui, j'ai songé à cette affaire, et j'ai eu un long entretien avec l'homme envoyé par le sénateur. Que dit M. Cooke de la question d'argent. Vous savez que nous n'en avons pas, parce que les fonds du comité lui sont nécessaires pour ses bureaux courants.

"Le secrétaire.—M. Cooke vous fournira tout l'argent dont vous aurez besoin.

"Le Président.—Très bien. Je prends la chose sur moi. Faites choisir par C. dans le Sud et l'Ouest avec des fonds pour organiser des comités. Le seul fait d'une bonne organisation suffira pour empêcher que les bandes de perturbateurs ne viennent fermer au peuple l'accès des urnes. (Seconde conversation, en date du 24 avril 1872).

"Le secrétaire.—M. le Président, avez-vous décidé de quelle manière vous rembourserez à M. Cooke l'argent avancé en octobre dernier ?

"Le Président.—Oui; l'évêque (?) m'a proposé que le Rév. J. Hale Barney agisse comme secrétaire dans cette affaire. Nommez-le immédiatement, et comme nous recevons tant de lettres qui passent par les mains des commis pour être arrangées et résumées avant de vous être soumises, vous ferez adresser à M. Barney toutes les lettres concernant cette affaire. Faites un appel à nos amis, et le permettez à personne de donner plus de 10. Afin de prévenir toute publicité, dites que les envois doivent être faits en un seul billet de $10, car les lettres chargées, les traites ou les expéditions par exprès augmenteraient de la publicité. M. le secrétaire, vous dresserez une liste alphabétique de tous les donateurs, afin que je puisse la consulter plus tard."

A la circulaire et au mémorandum étaient joints un autre imprimé et une enveloppe à l'adresse du Rév. J. Hale Barney, N° 428, Sixième rue, à Washington. L'imprimé devait être signé par celui qui envoyait l'argent au prétendu secrétaire.

Grâce à la promptitude avec laquelle les fonctionnaires du Sud avaient appelé l'attention du général Babcock sur cette conspiration d'un nouveau genre, la police était en campagne dès la fin de la semaine dernière. Les recherches ont été faites par trois agents qui, en faisant la chasse aux contrefacteurs, ont acquis une grande expérience.

La circulaire donnait pour adresse du "Rév. J. Hale Barney," celle d'une maison garnie de la 6e rue. Renseignements pris, la propriétaire de cette maison ne connaissait pas personnellement son locataire : elle avait reçu, quinze jours auparavant, une lettre signée de ce nom où M. Barney se disait ministre méthodiste. Comme il était souvent absent de la ville, il désirait avoir un pied à terre où ses lettres seraient adressées en son absence. Il ajoutait qu'en sa qualité de secrétaire de la Christian Brotherhood, sa correspondance serait très suivie. Les lettres reçues devaient être mises par le facteur dans une boîte préparée à cet effet. Une chambre fut donc réservée pour le soi-disant Barney.

Le police découvrit ensuite que dans la même maison, habitait un jeune homme qui dérivait constamment et un de ses amis, homme très tranquille dont la profession était inconnue. Après le minutieux rapprochements, les agents reconnurent que le Rév. J. Hale Barney était un mythe. Ce personnage était représenté par deux personnes, les nommés Benjamin S. Pardee, A. Batson et W. McKeam. Pardee était cet homme très tranquille qui habitait la maison de la 6e rue. Son fils était l'ouvrier de ville qui travaillait la nuit, la lettre de l'escroquerie déposée au bureau de poste pour M. Barney. Pardee était le jeune qui distribuait [illegible]

trouvé dans sa chambre des feuilles de papier couvertes de signatures contrefaites du général Babcock. Quant à McKeam, c'est un imprimeur, dont l'atelier est situé au N° 430, Pennsylvania Avenue. Il a été accusé d'avoir imprimé la circulaire des escrocs.

Les nommés Pardee et Batson ont été arrêtés devant la poste de Washington; ils avaient sur eux des circulaires et des lettres contenant de l'argent, ce qui prouve qu'ils auront fait des dupes. On parle d'une autre arrestation qui serait imminente; mais la police est certaine d'avoir dès à présent entre les mains les principaux auteurs de l'escroquerie. Le secrétaire de Washington dit que cette affaire a naturellement produit une grande sensation. On assure que Pardee est un ancien officier que personne n'attrait soupçonné, si la police n'avait pas eu l'adresse de le prendre en flagrant délit.

FRANCE.

Nous avons reçu hier des journaux de France jusqu'au 8 avril.

Nous lisons dans la *Patrie* :

Hier, c'était l'élection de M. Buffet à la présidence qui défrayait la presse, aujourd'hui c'est le *speech* du nouveau président. Les radicaux sont furieux de ce langage si ferme, si net, si précis, et ils y veulent voir "une menace." C'est seulement une réponse indirecte aux dissolutionistes trop pressés.

Le *Soir*, journal dévoué à M. Thiers, écrit cette phrase, qui n'est pas faite pour rendre la confiance à la majorité :

En Europe comme en France, l'opinion publique conclut à la nécessité de la dissolution. Les députés de la droite sont les seuls qui ne veulent une solution de même, parce qu'ils sentent bien que la dissolution c'est la ruine de leurs espérances et de leurs prétentions à gouverner le pays.

Dans la même feuille, à propos de l'élection de M. Buffet, M. Gayot Montpayroux, nourrisson de M. Thiers, ne craint pas de faire la leçon à son illustre maître :

Si le gouvernement est blessé de cette nomination, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Pourquoi n'est-il pas resté sur le terrain du Message ? pourquoi, maître du champ de bataille parlementaire le 20 novembre, n'a-t-il rien eu de plus pressé que d'abandonner ses amis fidèles pour se livrer à d'implacables adversaires ? Il récolte aujourd'hui ce qu'il s'est semé, et il n'est pas au bout de ses tribulations, s'il ne se décide pas enfin à changer de système.

M. Thiers n'est point allé dîner avec ses autres compères de l'Académie chez le nouvel immortel Mgr d'Annale. Le président de la République s'est excusé lui-même, au dernier moment, par un billet.

Le *Rappel*, qui a l'air d'être renseigné, donne quelques détails intéressants dans ses *Coulisses de Versailles*.

M. Thiers, déjà très froissé de la nomination de M. Buffet, n'a pas été calmé par l'allocution du président de cette chambre. Le conseil des ministres, qui s'est réuni hier, s'est ressenti de ces agitations.

Des reproches très vifs auraient été faits à M. de Goulard, qui avait promis que ses amis vetoraient pour M. Martel, et il a gravement accepté le projet de la commission sur la municipalité lyonnaise. Il paraît même qu'il a été question de la démission de M. de Goulard, et on en parlait hier dans plusieurs groupes de députés.

M. Thiers, sous le coup de cette irritation, a décliné l'invitation à dîner du duc d'Aumale, qu'il avait acceptée jeudi à l'Académie. Il a craint qu'on ne le considérât comme d'accord avec le parti des princes, dans toutes les intrigues qui s'agitent en ce moment à Versailles.

Le même journal rend ainsi compte des élections municipales :

Les élections municipales partielles qui ont eu lieu hier à Paris, à Nantes et à Marseilles, ont été mauvaises.

Le gouvernement doit en être peu satisfait, et s'il avait compté sur cette épreuve du scrutin pour vérifier un peu sa popularité, il n'a pas lieu d'être très fier de l'attitude des électeurs.

A Paris, le chiffre des abstentions a été considérable : dans chaque circonscription, leur nombre est supérieur à celui des voix obtenues par le candidat qui a la majorité. Ainsi on peut constater dans le 8e arrondissement 1080 abstentions; dans le 8e arrondissement 535 abstentions; dans le 12e arrondissement 1210 abstentions; chiffres supérieurs aux voix données aux élus.

Dans le quartier des Champs-Elysées, un conservateur a été élu : c'est M. Potier, ancient notaire. Il apparaît ici à titre d'heureuse exception, car tous les autres choix sont aussi mauvais que lamentable. M. Fotier a eu surtout le mérite de ne pas faire de politique et de rattacher sa candidature aux questions municipales. Nous l'en avons déjà loué.

Ce candidat a battu le citoyen Deligny, ami de M. Gambetta, et le citoyen Bergeret, marchand de vin; le quartier des Champs-Elysées n'a pas dérogé.

Il en a partout ailleurs, quels résultats ! Dans le 8e arrondissement (quartier des Ternes), M. Jules Ranvier, qui [illegible] républicain-conservateur contre M. Thiers, n'a obtenu que 558 voix, tandis que le candidat radical, le citoyen Cléray, vainqueur, est élu par 1,985 voix et que le citoyen Frère, autre radical, obtient 598 voix : total, 2,466 voix aux radicaux contre le candidat qui a pris la formule du gouvernement.

Dans le 17e arrondissement, il est un candidat, M. Dufour, qui a déclaré dans sa circulaire "vouloir soutenir la politique actuelle du président de la République." Ce mot zélé de la préfecture a réuni 489 voix, tandis que le citoyen Hérédia, un Cubain naturalisé depuis deux ans à peine, presque un étranger, a obtenu 1,034 voix, parce qu'il est radical et a arboré des affiches rouges.

Pour cet arrondissement, il y a une remarque importante à faire : au prochain tour de scrutin, on verra d'un côté les voix réunies données à M. Hérédia et à M. Boquet, candidat radicaux, formant environ 1,250 suffrages, et de l'autre 1,090 voix en groupant les voix conservatrices accordées à M. de Saint-Sénoch et à M. Dufour. Ce sont donc les 246 voix données à M. Maldant qui vont décider l'élection.

Si elles se portent sur le candidat conservateur, celui-ci sera élu. Si elles émigrent vers les régions radicales de M. Hérédia, celui-ci triomphera. Or, M. Maldant s'intitule conservateur républicain, c'est encore la formule de M. Thiers. Nous verrons dimanche de quel côté les républicains-conservateurs prétendent verser; on saura si, au moment décisif, leur penchant les entraîne vers les conservateurs ou vers les radicaux. Le sénate en l'échec de M. Hérédia nous l'apprendra.

A Marseille, les élus d'hier au conseil municipal sont les radicaux, les anciens organisateurs de la ligue du Midi : Banon, Gallard, Magnus, Forest, Mongi, Turc, Fauther, Aurach.

A Nantes, sur 31,108 électeurs inscrits, il n'y a que 10,704 électeurs qui aient voté; le tiers environ. Il y a donc eu 20,000 abstentions.

Les élus sont encore les radicaux, et à leur tête le figure M. Leloup, le maire révoqué il y a quelques mois pour sa tolérance qu'il a accordée aux énergumènes qui ont outragé et maltraité les pèlerins de Lourdes.

DISCOURS DE M. BUFFET.

Voici les paroles prononcées par M. Buffet en prenant place au fauteuil :

Messieurs, En m'appelant à la présidence de l'Assemblée nationale, vous m'avez donné un témoignage de confiance qui se [illegible] de ma vie. J'en suis profondément touché; mais je sens plus vivement encore combien sont graves et difficiles les devoirs que cet honneur m'impose.

Pour les remplir, je m'efforcerai de profiter des leçons du collègue éminent que personne ne serait plus heureux que moi de voir encore à cette place..... (Très bien! très bien! à droite et au centre.—Légères rumeurs sur quelques bancs à gauche.) qu'il occupait si bien et où il avait le concours sympathique de toutes les fractions de cette chambre. (Très bien! très bien! —C'est vrai!)

Si cette bienveillance fait défaut aujourd'hui au président que vous venez d'élire, je puis dire que l'absence de ses précieux avantage ne saurait modifier l'idée que je me suis faite de ces hautes fonctions. (Très bien! très bien!) J'ai toujours pensé que ces fonctions devaient effacer, momentanément du moins, la personnalité politique de celui qui les exerce. (Très bien! très bien!)

Le premier devoir d'un président est d'être rigoureusement impartial; mais il ne suffit pas que l'impartialité soit réelle, il faut encore que l'on y croie. (Très bien!)

Je fais donc appel à la confiance de tous mes collègues. (Très bien! très bien!) Laissez-moi espérer que je l'obtiendrai, puisque je la réclame, moins pour moi, que dans l'intérêt de nos travaux, intérêt qui doit nous être également cher.

L'ordre, la maturité, la dignité des délibérations sont les conditions indispensables de l'autorité morale d'une assemblée politique. Tout ce qui tendrait à affaiblir cette autorité serait, dans les circonstances actuelles surtout, un malheur public. (Très bien! très bien! au centre et à droite.)

Ce ne serait pas seulement la cause de cette assemblée qui serait compromise, mais encore celle des assemblées..... (Très bien!) du régime parlementaire, de la vraie liberté. Cette noble cause ne doit-elle pas, quelles que soient d'ailleurs nos divisions, nous réunir dans un sentiment commun? (Très bien!)

Nous avons accompli, avec l'habile et patriotique concours de l'illustre président de la République, la première partie de notre tâche. Le seconde n'est ni moins importante ni moins difficile : il nous reste à donner à notre pays, éprouvé par de si cruelles catastrophes, toutes les garanties de sécurité et d'avenir qu'il nous est possible de lui procurer. (Très bien! très bien! à droite et au centre.) Nous ne faillirons pas à ce devoir.

Pour moi, messieurs, si je demeure au-dessous d'une tâche que je n'ai jamais eu la présomption de rechercher, j'espère du moins répondre à votre confiance par un dévouement absolu aux droits de l'assemblée nationale. (Très bien! très bien! —Bravo et applaudissements *répétés* au centre et à droite.)

EXPOSITION CHEZ UTER.—On peut voir en ce moment, exposées chez M. L. Uter, 125, rue du Canal, deux magnifiques couvertures de Perse, pour lit ou piano, brodées en or et argent. Le coût primitif de ces couvertures est de $3000. Elles seront mises en tombola et formeront deux lots. Il y aura 500 billets à $1 le billet. Le premier gagnant aura le choix. Les billets sont à vendre au magasin, 125, Canal, bâtisse Toura.

FRANCE.

Versailles, 4 avril.

[illegible] aujourd'hui deux documents importants.

Le premier est le rapport de M. Saint-Marc Girardin sur les enfants trouvés, présenté à l'Assemblée nationale (rapport d'ensemble déjà commission du 4 septembre.)

Le second est le rapport de M. de Mornay au nom de la commission des marchés.

L'un et l'autre seront l'occasion de vives discussions; le contenant des détails d'un haut intérêt. On se les passe, on en lit avidement. Si je puis vous en donner quelque aperçu, pendant la séance de ce soir, vous aurez l'analyse de ces rapports, ainsi que celle du rapport de M. Chesnelong sur les interpellations à l'appel.

C'est M. Saint-Marc-Girardin qui occupe aujourd'hui le fauteuil.

J'apprends que M. Grévy a fait prier la commission de rapporter sur M. Martel les votes qu'en lui destinait. En conséquence, toutes les gauches, comme déjà le jeudi, l'unanimité hier, voteront pour M. Martel, [illegible] contre M. Martel. Ce qui [illegible] M. Martel.

M. Buffet présidera bien, je crois. Mais il sera le président d'un parti. Vous savez, d'ailleurs, que la réélection du bureau a lieu tous les trois mois; qu'elle a été faite le 12 février et qu'elle devra se refaire à la rentrée. Le changement du titulaire de la présidence sera probablement pour conséquence des changements dans la composition de la vice présidence.

On diminuerait M. Saint-Marc-Girardin, par exemple, qui, vraisemblablement ne s'en fera pas plaindre. Il présidait hier, pour M. Vitet. Au demeurant, il n'y a que deux vice-présidents possibles au fauteuil, MM. Benoist-d'Azy et Martel.

Résultat du scrutin.—Votant, 597.

Il y a, vous le voyez, de nombreuses abstentions.

M. Buffet..... 304
M. Martel..... 285
Et 8 voix perdues.

On dit qu'une proposition déposée par M. Marcel Barthe et demandant la dissolution de l'Assemblée dans mois après l'élection nouvelle ne serait pas étrangère au déplacement de voix qui donne la présidence à M. Buffet contre M. Martel.

Je reviens à la discussion.

Selon M. Bardoux, si une municipalité est factieuse, il faut dissoudre cette municipalité et faire de nouvelles élections; si un maire outrepasse son mandat, il faut briser ce maire et en nommer un autre; mais ce qu'il ne faut pas, c'est faire à toute municipalité un régime d'exception; c'est marcher dans la voie qui aboutit à la suppression d'une commission municipale.

Il y a un scrutin pour l'amendement Bardoux-Ducarre. Cet amendement est rejeté par 402 voix contre 176.

L'article 1er du projet de la commission est adopté par 401 voix et adopté par 401 voix contre 218. Il est semblable à la situation municipale de Lyon à celle de Paris.

Puis après quelques paroles de M. Millaud, qui en appelle au pays, l'article 2 du projet est voté par ainsi et levé.

L'article 3, puis l'article 4, sont votés de même.

L'article 5, qui veut bien permettre aux actes de l'état civil de Lyon, dressés par les membres de la municipalité lyonnaise depuis 1871, d'être valables, est voté de même.

Vient ensuite l'article 6, qui divise la ville de Lyon, pour le vote municipal, en 36 sections.

Enfin scrutin sur l'ensemble de la loi.

Pendant le scrutin, M. Haussard de Saint-Jean demande à prendre la parole pour une proposition. Il s'agit de retarder l'ouverture des vacances parlementaires à jeudi prochain, 10 avril.

M. Baragnon propose de tenir demain deux séances; une à 9 heures du matin, et l'autre à 2 heures.

La proposition est adoptée.

Vous ai-je dit les chiffres du scrutin d'ensemble sur la loi concernant la municipalité lyonnaise? Les voici :

Pour..... 405
Contre..... 173

Pour avancer sa besogne, l'Assemblée vote sans discussion un certain nombre de projets de loi d'intérêt local ou d'intérêt général, mais n'entraînant aucune opposition.

La première partie du rapport de M. Saint-Marc Girardin s'étend sur l'état des esprits et des choses en France, au commencement de 1870, sous le ministère Ollivier; puis sur les préliminaires de la guerre.

Les dépositions de MM. de Gramont et Benedetti, les polémiques auxquelles elles ont donné lieu, nous ont déjà beaucoup éclairé à cet égard.

La seconde partie contient des détails plus nouveaux et intéressants sur la période qui s'est écoulée du 4 août au 4 septembre, sur la nominisation et le rôle du général Trochu; puis sur la marche de l'armée de Châlons sur Paris ou sur Metz; politique et stratégie, et les raisons politiques et stratégiques qui ont pu influer sur les projets de coup d'Etat attribués au cabinet du 10 août, et de prétendus complots démagogiques tramés dans l'ombre.

Le rapport conclut à attribuer tous les malheurs qui ont suivi le 4 septembre au gouvernement de la défense nationale. Clotofels, il avoue que le Corps Législatif aurait pu délibérer sur la transmission légale du pouvoir. En conséquence, je serais fort étonné que ce rapport ne soit pas terminé par une proposition de dissolution de l'Assemblée et de rappel du Corps Législatif et du Sénat.

Quoi qu'il en soit, la commission de permanence telle qu'elle a été adoptée : MM. Admet, Amat, Anisson-Dupéron, Baragnon, Bertauld, Caillet, Cézanne, Dufaure, Guillon-Lamaive, Delille, Labbéraye, Lebeslaye, Lefèvre-Pontalis (Ardennes), de Limairac (Tarn-et-Garonne), de Montgaillard, de la Rochefoucauld, de la Rochejaquelein, de Mahy, de Saint-Pierre (Louis), de Ségur, Tailhand.

—On annonce l'arrivée de la première hirondelle à Paris. L'*Avenir national*, qui nous donne la nouvelle printanière, rappelle ce que Toussenel, l'écrivain qui a le mieux connu les animaux, a dit des hirondelles :

Le peuple a en raison, dit-il, d'appeler les hirondelles les oiseaux de bon Dieu, car il n'est pas une espèce animale à laquelle Dieu ait versé avec une partialité plus visible, sur grâces et sens de même parmi les hommes, beaucoup seraient en droit d'envier à l'hirondelle quelques unes des facultés de son esprit et son vif tendre de son cœur. C'est mieux que la tourterelle et le moineau franc pour la tendresse, mieux que Philémon et Baucis pour la fidélité, mieux que la perdrix pour le dévouement maternel, mieux que la bergeronnette pour la charité sociale, mieux que le faucon pour la puissance du vol, la finesse de la vue et la légèreté.

Rien des hirondelles dans autant qu'elles-mêmes, autant que leur affection pour les lieux qui les ont vu naître ou qui furent le berceau de leur premier amour. L'épouse reste fidèle à l'époux au-delà de la mort.

Beaucoup d'hirondelles se noient ou meurent de mort violente. Alors les voisines se chargent de la tutelle des orphelines; elles les nourrissent et les instruisent. N'est-ce pas l'adoption, par la parentèle, des enfants sans parents!....

BROUDACRES, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the Sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.
8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.
NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
IMPORTATEURS,
Nos. 30 ET 32, RUE BIENVILLE.
SEULS AGENTS DE
CHAS. PAERE, REIMS : VINS DE CHAMPAGNE BILLENT ET CARINET.
J. B. CLERC & CO—BORDEAUX : Grands Vins CHATEAU PAPE CLÉMENT.
J. DE LUZE & FILS—BORDEAUX : Grands Vins Rouges du Médoc et Graves.
COGNAC.
CHAMPAGNE WITHEARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
[illegible]
Le Rochelle.
GENEVRE.
Imperial Magic—J. J. Y. BOLNT SCHIEDAM.
Le Genièvre—VAN BIEN BREE & CO.
Vins Rouges et Blancs de Bordeaux, THOMAS & B. REIG.
Bordeaux à Pontac, Champagnes, etc., etc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

200 lots Linge de cilindre.
200 " Linguerie de mousseline.
100 " Cheapness, Cangnetion et Sons.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — ALEX. LEVY, Commissaire-Priseur, 24 Rue Carondelet, Rue Chartres. — JEUDI, 24 avril 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu, en magasin :

200 lots Linge de cilindre.

Conditions comptant en coutumier. Marchandises neuves. Tous droits payés. Tous les lots seront vendus au comptant, sans réserve.

PAR PLACIDE J. SPEAR

Terrain améliorés face au Vieux Bassin, et connu sous le nom de "Star Wood Yard."

PAR PLACIDE J. SPEAR, commissaire-Priseur, No. 48 de la Bourse des Esclaves. — LUNDI, le 28 avril 1873, à midi, à la Bourse des Esclaves, Rue Bienville, No. 48, il sera vendu, en un seul lot, le terrain connu sous le nom de "Star Wood Yard," situé dans la rue de Canal, entre les rues Charles et Tonti, ayant 100 pieds de front sur la rue Charles et 100 pieds de profondeur.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à un an de date, en billet portant hypothèque spéciale sur le terrain vendu, avec privilège de vendeur, et intérêt à 8 pour cent par an, payable à terme. Le terrain a droit au pied de face de la rue Charles, et 100 pieds de profondeur. Le terrain a droit au pied de face de la rue Tonti, sur une profondeur de 100 pieds.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à un an de date, en billet portant hypothèque spéciale sur le terrain vendu, avec privilège de vendeur, et intérêt à 8 pour cent par an, payable à terme. Le terrain a droit au pied de face de la rue Tonti, sur une profondeur de 100 pieds.

Conditions.—La moitié comptant; le reste à un an de date, en billet portant hypothèque spéciale sur le terrain vendu, avec privilège de vendeur, et intérêt à 8 pour cent par an, payable à terme.

PAR A. MOREAU-LESPARRE

Terrains à vendre à la Nouvelle-Orléans.

Le Grand Monde d'Amateurs,
Au No 66 de la rue des Magnolias,
CHAQUE JOUR OUVERTE.
DIMANCHE GRATIS—CONCERT ET BAL.
Rafraîchissements de toutes sortes.
RICHARD HOMANN.

GRAND BAL PARE
DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
A LA SALLE DE L'OPÉRA,
LE SAMEDI, 19 MAI 1873.
Le produit de ce bal devant être affecté à la caisse de Bienfaisance.
La direction du bal désire nommer à notre estimée [illegible] les réductions suivantes :
Tout le monde sait [illegible] Pierson a rouvert son salon de [illegible] aux Trois-Quartiers, Rue Canal, pour [illegible] ceux qui [illegible] Pierson [illegible] le [illegible] le [illegible] le